

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(03)/ST/68
12 septembre 2003

(03-4861)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Cinquième session
Cancún, 10 - 14 septembre 2003

Original: anglais

ÎLES SALOMON

Déclaration de S.E. Trevor Olavac
Ministre du commerce, des industries et de l'emploi

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que le gouvernement et le peuple mexicains, d'accueillir cette Conférence et je vous suis reconnaissant de votre chaleureuse hospitalité.

J'aimerais me joindre à ceux qui ont pris la parole avant moi pour souhaiter la bienvenue aux délégations du Cambodge et du Népal, pays qui, comme les Îles Salomon, font partie des pays les moins avancés. Nous nous réjouissons sincèrement d'accueillir davantage de PMA et d'autres pays au sein de l'OMC.

Cancún nous permet de faire le point à mi-parcours sur le Programme de travail de Doha. Sur la base de notre évaluation des progrès réalisés jusqu'ici, il nous faudra prendre des décisions et définir des orientations pour compléter ce programme de travail. Le succès de la Conférence de Cancún est par conséquent crucial.

De l'avis de ma délégation, ce succès dépendra beaucoup de la mesure dans laquelle nous prendrons en compte et intégrerons la dimension développement évoquée dans la Déclaration de Doha. Notre but est de mettre en place un système commercial et financier multilatéral, ouvert, équitable et fondé sur des règles. Ici à Cancún nous devons aboutir à des résultats dans ces domaines.

Pour créer un système commercial équitable et juste, il faut que les Membres de l'OMC prennent en compte les différences existant entre eux sur différents plans: revenu, taille de l'économie, développement technologique et capacités du secteur privé, entre autres. Compte tenu de ces différences, le système commercial doit accorder aux États Membres une flexibilité et une marge de manœuvre plus grandes ainsi qu'un traitement spécial et différencié en matière d'accès aux marchés et d'entrée sur les marchés pour les PMA et les petits États vulnérables.

Un traitement spécial et différencié demeure essentiel pour le développement des PMA et des petites économies. C'est pour cette raison que les accords en vigueur tout comme les accords futurs doivent comporter des dispositions élargies, opérationnelles, efficaces et impératives en matière de traitement spécial et différencié. C'est également pour cette raison qu'a été adopté le Programme de travail sur les petites économies vulnérables qui figure au paragraphe 35 de la Déclaration de Doha.

Je ne veux pas répéter ce que mes collègues, en particulier des Caraïbes et du Pacifique, ont déjà dit, ou diront, concernant la teneur de ce programme de travail et les principaux sujets de négociation. Je préfère me concentrer sur deux questions qui ont, elles aussi, déjà été soulignées. La première est la question des subventions et, en particulier, des subventions aux pêcheries, qui est actuellement examinée par le Groupe de négociation sur les règles.

En conclusion, nous attendons avec intérêt que se poursuivent les travaux sur les petites économies afin qu'ils puissent être complétés d'ici au 1^{er} janvier 2005 et sur le renforcement du Cadre intégré pour les PMA afin qu'il puisse contribuer effectivement à réduire les contraintes liées à l'offre et nous aider à étendre et diversifier notre base d'exportations. Nous demandons aux Membres de réaffirmer leur attachement au Programme de travail sur les petites économies et au Cadre intégré pour les PMA.
